

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 42

AVRIL 2023

Séance du Conseil Municipal du mardi 7 mars 2023



Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie,
M. THEVENOT Gérald, M. UGO Alexandre, Mme ROSSET Sandra,
Mme RAPIN Christiane et M. LAGALISSE Clément

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe
M. CARTILLIER Antoine a donné pouvoir à M. UGO Alexandre.

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Stéphanie BERTHOLON

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} février 2023 adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion relative à la révision du protocole de remboursement des frais kilométriques des infirmiers libéraux de la Haute-Savoie en vigueur depuis le 6 novembre dernier.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 mars 2023 remis à l'assemblée

Délibération - Budget principal Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition appliqués en 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 27.35 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 58.22 %.

Il est demandé au Conseil municipal :

- Soit d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023,
- Soit de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Délibération - Budget principal Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération - Budget principal

Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 506 795,43 €,
- Un résultat de clôture déficitaire en investissement de 228 568,13 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022.

Délibération - Budget principal

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, provenant du compte administratif pour le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	506 795,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre D001	-228 568,13€

Délibération - Budget principal

Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	
Total des dépenses de gestion courante	1 511 785,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 553 135,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	394 710,01€
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	1 947 845,01 €

Recettes de fonctionnement	
Total des recettes de gestion des services	1 932 115,01 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 932 323,01 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 522,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	1 947 845,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	
Total des dépenses d'équipement	1 502 066,00 €
Total des dépenses financières	295 041,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 522,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 041 197,13 €

Recettes d'investissement	
Total des recettes d'équipement	539 008,00 €
Total des recettes financières	587 479,12 €
Total des recettes réelles	1 646 487,12 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement	394 710,01 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 041 197,13 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 947 845,01 €
Recettes	1 947 845,01 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 041 197,13 €
Recettes	2 041 197,13 €

Le détail de ces tableaux ainsi que le budget Cimetière sont consultables en Mairie.

Délibération - Prime agents recenseurs Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire rappelle que 4 agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser l'enquête de recensement qui s'est déroulée du 19 janvier au 18 février 2023.

Pour mémoire, une délibération a été prise le 4 octobre 2022 précisant les modalités de rémunération et la possibilité d'accorder à la fin du recensement une prime d'un montant de 150 € par agent recenseur.

Il en résulte que 3 des 4 agents recenseurs se sont impliqués pleinement dans leur mission et ont rempli leur fonction avec satisfaction. Le 4ème agent recenseur a laissé de nombreuses adresses non recensées, ce qui a entraîné la mobilisation d'un agent communal pour terminer le recensement.

C'est pour cette raison qu'il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder la prime de bon achèvement de l'enquête de recensement uniquement à 3 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE à 3 agents recenseurs une prime de 150 €.

Délibération - Demande de subvention au département Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours sur la route des Voirons - RD20, de sécurisation et de création d'un trottoir. Ces travaux sont menés conjointement par la commune, Thonon agglomération et le Syane, conformément à la convention de groupement de commandes signée le 5 juillet 2022.

Le département procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribuée par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérative de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération « Sécurisation et création d'un trottoir sur la route des Voirons - RD20 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Information : Résultats sur le recensement de la population en 2023

Nombre total de logements sur la commune : 768

• 733 logements ont été recensés dont :

- 596 résidences principales,
- 6 logements occasionnels,
- 90 résidences secondaires,
- 41 logements vacants.

• Nombre total de personnes recensées : 1 413

• 35 logements n'ont pas été recensés ou certains habitants ont refusé de répondre à l'enquête.

Pour information, 482 logements sur les 733, ont été recensés sur internet soit un taux de 72,1%.

Ces résultats seront définitifs qu'après un ajustement de l'Insee et ne seront transmis à la commune qu'en fin d'année.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération - Recrutement d'un vacataire pour les besoins de la Périss'cool

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour gérer des besoins ponctuels liés aux missions obligatoires qu'elles exercent.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter un vacataire pour l'animation, l'encadrement des enfants lors de la pause méridienne lorsque le nombre d'enfants est important et pour effectuer l'entretien des locaux à l'école maternelle.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base du taux horaire brut du SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de recruter un vacataire pour les besoins détaillés ci-dessus,

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à ce recrutement.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Délibération - Approbation de la phase Avant-Projet Définitif, de la rémunération définitive de maîtrise d'œuvre et du plan de financement

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le dossier d'avant-projet définitif (APD) réalisé par la maîtrise d'œuvre.

Le coût des travaux présenté par la maîtrise d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif (APD) se décompose comme suit :

Listes des lots	Montants HT - Chiffrage APD Janvier 2023
Lot Terrassement VRD	497 296,50 €
Lot Gros œuvre	1 339 460,10 €
Lot Façades pierre	Compris dans le lot gros œuvre
Lot Charpente bois et couverture et bardage	1 091 795,58 €
Lot Etanchéité protection	140 328,87 €
Lot Menuiseries extérieures bois et occultation	448 416,44 €
Total lots structurants	3 517 297,48 €
Lot agencement	127 126,16 €
Lot Menuiseries intérieures	198 174,10 €
Lot Serrurerie	41 506,51 €
Lot Cloisons - Faux plafonds plâtres et démontables	168 889,42 €
Lot Chape quartz	Compris dans le lot gros œuvre
Lot Carrelage et Faïence	44 745,59 €
Lot Sol souple	59 831,67 €
Lot Peinture - revêtement muraux	66 334,99 €
Total lots second œuvre et finitions	662 933,66 €
Lot Electricité courant fort	228 000 €
Lot Electricité courant faible	
Lot Plomberie	518 700 €
Lot CVC	
Lot Sondage géothermique	
Lot Equipement de cuisine	85 537,50 €
Total lots fluides	948 907,50 €
Lot Aménagement extérieurs	294 939,38 €
Lot Terrassement extérieur rétention	Compris dans le lot terrassement
COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION	5 491 502,80 €
Option photovoltaïque	27 000 €
COÛT TOTAL	5 518 502,80 €

A cette enveloppe financière, doivent s'ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre ainsi que les missions des intervenants extérieurs en lien avec le projet.

Il convient de rappeler que l'article 8.1.2 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre prévoit que la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par la maîtrise d'ouvrage de la phase APD et du coût prévisionnel des travaux. La rémunération définitive fait l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre présenté en annexe.

Intervenants	Montants HT
Maitrise d'œuvre	804 045,85 €
Mission de base	
EXE 1 + Visa partiel + Synthèse	717 405,36 €
Mission OPC	77 259,04 €
Mission SSI	6 070,35 €
Mission STD	3 311,10 €
Contrôleur technique et coordinateur de sécurité et de protection de la santé	28 410 €
Etudes géotechniques	6 727 €
Total	839 182,85 €

Au regard notamment de l'évolution du coût de la construction et des modifications intervenues depuis le lancement du projet, il est nécessaire de revoir et de valider le plan de financement :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison	Travaux : 5 518 502,80 € Maitrise d'œuvre : 839 182,85 €	Subvention Etat - DETR	6,29 %	400.000,00 €
		Bonification DETR 10% - certification "Bois des Alpes"	1,57 %	100.000,00 €
		Subvention Région ARA - CAR	3,94 %	250.000,00 €
		Subvention CD74 - CDAS	6,29 %	400.000,00 €
		Autofinancement de la commune	23,59 %	1.500.000,00 €
		Emprunt	58,33 %	3.707 685,65 €
TOTAL	6 357 685,65 €	TOTAL	100,00 %	6 357 685,65 €

Une fois la phase APD validée et approuvée par le Conseil municipal, l'équipe de maîtrise d'œuvre pourra déposer le permis de construire auprès du service instructeur et la consultation des entreprises pour les marchés de travaux pourra être lancée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rémunération définitive,
- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER le dépôt du permis de construire,
- D'AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Un courrier a été envoyé aux architectes le 27 février dernier validant la phase APD, sous réserve des remarques évoquées avec les conseillers, et l'enveloppe financière. Une délibération est nécessaire pour approuver la phase APD, la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre ainsi que le plan de financement du projet.

Les architectes ont pris rendez-vous avec le service urbanisme de Thonon agglomération concernant le dépôt du permis de construire. La réunion s'est déroulée le 8 mars 2023. Une réunion avec les architectes est prévue le mercredi 5 avril à 15h, pour notamment le choix des matériaux et le fonctionnement technique du projet (contrôle d'accès, chauffage, ventilation, stores ...). Des contacts seront pris auprès des banques concernant le prêt nécessaire pour financer la construction du groupe scolaire.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 7 mars 2023

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables :

- Dépôt le 26/01/2023 : DP 74 025 23 B0007 : EFFY SOLAIRE chez APEM Energie, pour M. GOJON, lieu-dit « Ballaison », zone Ua. Installation

photovoltaïque en toiture, surface de 31,37 m². Arrêté sans opposition émis le 13/02/2023.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Déclarations préalables :

- Dépôt le 10/01/2023 : DP 74 025 23 B0001 : M. RODRIGUEZ Patrice, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Construction d'une cabane de jardin et d'une terrasse. Arrêté sans opposition émis le 02/02/2023.
- Dépôt le 13/01/2023 : DP 74 025 23 B0002 : EDF-ENR pour Mme PARISOT Brigitte, lieu-dit : « Ballaison », zone Ua. Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture, superficie : 22,60 m². Arrêté sans opposition émis le 06/02/2023.
- Dépôt le 16/01/2023 : DP 74 025 23 B0003 : M. GERDIL Philippe, lieu-dit : « Vigne Lagdaille », zone Ud. Pose d'une clôture. Arrêté sans opposition émis le 06/02/2023.
- Dépôt le 19/01/2023 : DP 74 025 23 B0004 : SOLEIL VERT DE France, pour M. BOIVIN Marc, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Installation photovoltaïque en surimposition de toiture, surface de 35 m². Arrêté sans opposition émis le 13/02/2023.
- Dépôt le 24/01/2023 : DP 74 025 23 B0005 : M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : « Le Coin », zone A. Installation de 2 serres maraichères pour culture biologique, dimensions : 24 m X 8,50 m X 3,80 m hauteur. Arrêté sans opposition émis le 13/02/2023.
- Dépôt le 23/01/2023 : DP 74 025 23 B0006 : Mme ANTONACCI Blandine, lieu-dit : « Champs Bessard », zone A. Installation d'une pompe à chaleur. Arrêté sans opposition émis le 13/02/2023.

SÉCURITÉ

Délibération : Adhésion à la police pluri-communale Convention de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre à un besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique au sein des communes de Ballaison, Loisin et Douvaine, il est apparu opportun de créer une police pluri-communale dénommée « Les portes du Chablais ».

La police pluri-communale est instituée par voie de convention conclue entre l'ensemble des communes intéressées, après délibération de leurs Conseils municipaux. Cette convention d'une durée de 3 ans pourra être renouvelée 2 fois sur la même période par reconduction expresse des parties qui s'engagent à communiquer leur intention de procéder ou non à son renouvellement dans un délai minimum de 6 mois avant le terme.

Pour mémoire :

- La police pluri communale est constituée de 5 agents à temps plein (effectif au complet à partir du 15/04/2023),
- La commune de Douvaine étant désignée autorité territoriale, le poste central sera basé à Douvaine qui dispose déjà d'un local dédié et sécurisé pour l'armement.

La participation financière annuelle de base pour les communes de Ballaison et Loisin est la suivante pour les dépenses de fonctionnement :

- Commune de Ballaison : 25% d'un ETP soit en année pleine 15 015 €
- Commune de Loisin : 25% d'un ETP soit en année pleine 15 015 €

La police pluri-communale sera opérationnelle à compter du 15 avril 2023.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adhérer à la police pluri-communale dénommée « Les portes du Chablais », d'approuver la convention de mutualisation avec les communes adhérentes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADHERE à la police pluri communale « Les portes du Chablais »,
- APPROUVE la convention de mutualisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Une visite de la forêt de Boisy par l'ONF est envisagée avec le CMJ. Une réunion est prévue le 21 mars pour organiser et fixer la date de cette visite commentée.

MOTIONS ET VOEUX

Motion de soutien à l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez

Le Maire informe l'assemblée délibérante que le gouvernement français projette la création de plus de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, le département de la Haute-Savoie devant voir l'arrivée de plusieurs brigades de gendarmerie supplémentaires. Le secteur du BAS-CHABLAIS a été ciblé pour répondre aux besoins du territoire. La Mairie de Sciez s'est portée candidate pour l'accueil de cette nouvelle brigade et souhaite le soutien des communes environnantes à ce projet.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier du département indiquant que la commune d'Excenevex se porte également candidate pour implanter une brigade de gendarmerie dans le domaine de Rovorée.

Monsieur le Maire souhaite donc que le Conseil municipal se prononce via une motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOUTIENT le projet d'installation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Motion - Système de rémunération des indemnités kilométriques des déplacements des infirmiers libéraux de Haute-Savoie

Depuis début novembre 2022, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de remboursement des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département.

Si la CPAM affirme que les nouvelles règles sont plus avantageuses, certains soignants qui exercent principalement en zone rurale ou de montagne ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant. Les pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital.

Ils sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, en particulier en milieu rural et montagnard, souvent éloignés des centres hospitaliers et EHPAD.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de soutenir la demande de réclamation concernant la révision du protocole de remboursement des frais kilométriques des infirmiers libéraux de la Haute-Savoie en vigueur depuis le 6 novembre dernier afin de mieux tenir compte des spécificités vécues par les infirmières qui exercent en zone rurale et de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOUTIENT la demande de réclamation concernant la révision du protocole de remboursement des frais kilométriques des infirmiers libéraux de la Haute-Savoie en vigueur depuis le 6 novembre dernier.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

- Pèris'cool : La Pèris'cool a participé avec le CCAS à un atelier pâtisserie pendant les vacances d'hiver. Une nouvelle action est prévue le 20 avril pour une après-midi découverte de jeux de société, chorale des enfants et goûter intergénérationnel.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

- Site internet : une réunion s'est tenue pour avancer sur le projet du site internet notamment avec un premier choix de rubriques qui a été fixé et envoyé au graphiste pour qu'il puisse élaborer deux versions qu'il viendra nous présenter prochainement.

- Blason communal : Le blason de la commune va être retravaillé par l'entreprise Fillion imprimerie afin de l'utiliser plus facilement sur différents supports notamment des impressions en grand format.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

- RD 20 - Route des Voirons : les travaux de sécurisation et de création d'un trottoir sur la RD20 avancent correctement et les délais sont pour l'instant respectés.

- Route des fées : Thonon agglomération nous a informé que des travaux concernant le remplacement d'une canalisation d'eau débiteront à la fin du mois de mars pour une durée d'environ 1 mois sur la route des fées. Une circulation en alternat sera installée.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE.

Les producteurs de Ballaison ne souhaitent pas mutualiser le marché gourmand et la fête nationale du 14 juillet par manque de rentabilité financière lors de l'édition 2022. Le marché gourmand est donc avancé au 6 juillet. Une réflexion est en cours avec le Sou des écoles pour organiser la fête nationale le Jeudi 13 juillet.

INFORMATIONS DIVERSES

DON AU CCAS

Un don de 100 € a été fait au profit du CCAS par un couple venu se marier à Ballaison.

INFORMATION DES INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE EN 2021 ET 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un document détaillant la nature et le nombre d'interventions effectuées par la gendarmerie sur la commune en 2021 et 2022.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE BONS-EN-CHABLAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des donneurs de sang aurait besoin d'un bénévole habitant Ballaison qui pourrait faire le lien entre les communes et participer aux différentes manifestations.

LA NUIT EST BELLE - SESSION 2023

L'évènement « La nuit est belle » se déroulera le vendredi 22 septembre 2023.

ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Monsieur le Maire informe avoir reçu les résultats d'analyse concernant le réseau de distribution d'eau dans la commune. Les résultats seront affichés en mairie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ FÉMININ DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Monsieur le Maire transmet l'invitation pour l'assemblée générale du comité féminin du dépistage du cancer du sein.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 4 avril 2023.

Clôture de la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance

Stéphanie BERTHOLON

Le Maire

Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall